



## EXTRAIT DE DELIBERATION

### DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 4 avril 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

#### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

#### Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Catherine FIS, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Francis FORTE, Gérard NICOLAS, Thierry ROQUE, Michel SALLES, Robert SOUQUE.

#### Délégués suppléants

M. Didier FABRE représentant M. Michel SALLES

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-jean ROUGEOT

M. Patrick BOURRAND FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAEZ

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO

M. Robert SOUQUE donne procuration à M. Gérard BARO

M. Gérard NICOLAS donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

### **089-2023- Adoption du Compte Administratif 2022 et affectation de résultats – Budget Annexe « DSP Eau Potable »**

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Administratif annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalizations de l'exercice 2022	Section de fonctionnement	101 203,32	49 503,92	-51 699,40
	Section d'investissement	653 879,99	397 729,05	-256 150,94
Reports de l'exercice 2021	Report de fonctionnement (002)			0,00
	Report d'investissement (001)		97 080,35	97 080,35
TOTAL		755 083,31	544 313,32	-210 769,99
Restes à réaliser à reporter en 2023	Section de fonctionnement			0,00
	Section d'investissement	115 000,00	117 944,00	2 944,00
	TOTAL			
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	101 203,32	49 503,92	-51 699,40
	Section d'investissement	768 879,99	612 753,40	-156 126,59
	TOTAL	870 083,31	662 257,32	-207 825,99

Le résultat cumulé est 870 083.31 € en dépenses et de 662 257.32 € en recettes, soit un résultat de clôture 2022 négatif de – 207 825.99 €

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Budget Annexe « DSP Eau Potable » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2021, établi par nature en conformité avec l'instruction M49, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

#### LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTE** le Compte Administratif du Budget Annexe « **DSP Eau Potable** » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2022 tel que présenté ;
- **DIT** que les résultats seront affectés au budget 2022 de la manière suivante :

Report en section de fonctionnement : D 002 : 51 699.40 €  
Report en section d'investissement : D 001 : 159 070.59 €

A noter que suite à une erreur d'affectation de résultat en 2019, il y a lieu de régulariser les affectations au BP 2023 afin de rétablir la sincérité budgétaire.

Sera affecté au BP 2023 à la section de fonctionnement un déficit de 45 853.30 € (D002) après régularisation du résultat de clôture 2019.

Sera affecté au BP 2023 à la section d'investissement un déficit de 205 821.41 € (D001) après clôture du résultat 2019

- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.  
**LE PRESIDENT,**

